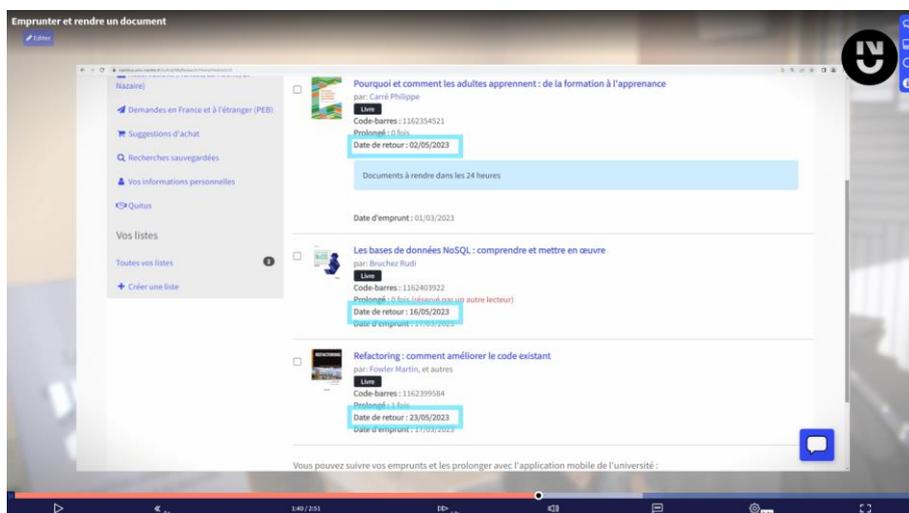


# EPISEDE 5 : EMPRUNTER ET RENDRE UN DOCUMENT

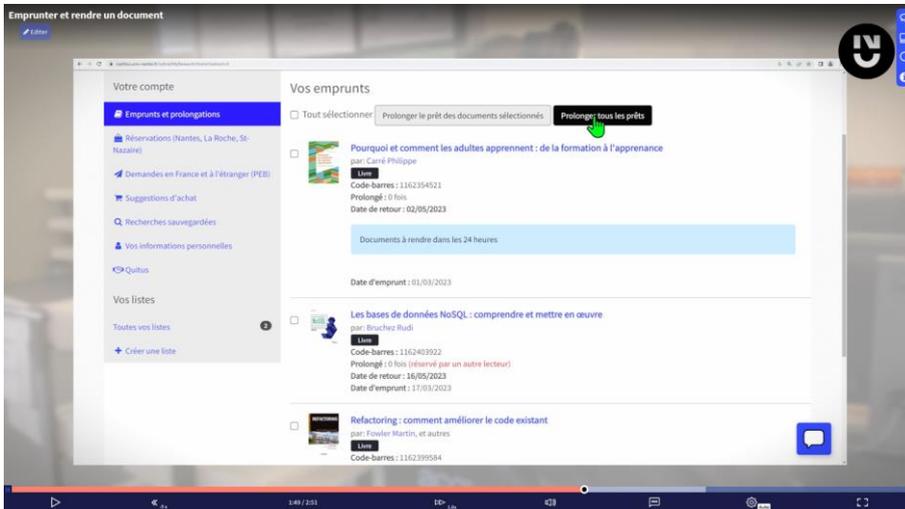
Vous avez trouvé un document qui vous intéresse dans le catalogue Nantilus. Comment faire pour le retrouver dans la bibliothèque ? Pour commencer, vous allez avoir besoin de repérer la côte du document. Les côtes sont collées sur les livres ou les revues. Elles sont établies selon un classement thématique. Grâce à elles, vous pouvez trouver un document en rayon et les bibliothécaires peuvent le ranger. Une fois votre livre trouvé, si vous le souhaitez, vous pouvez l'emprunter.

Tous les étudiants sont inscrits automatiquement à la BU et peuvent emprunter des documents. Les prêts et les retours sont toujours effectués par le personnel de la BU. Tout ce que l'on trouve à la BU s'emprunte, ou presque. Il peut y avoir des exceptions. Si vous avez un doute, demandez aux bibliothécaires. Vous pouvez emporter des livres, des DVD, des BD, des cd, des thèses, des cartes, des revues. Vous pouvez emprunter autant de documents que vous le souhaitez. Et vous pouvez emprunter dans toutes les BU, généralement pour une durée d'un mois.

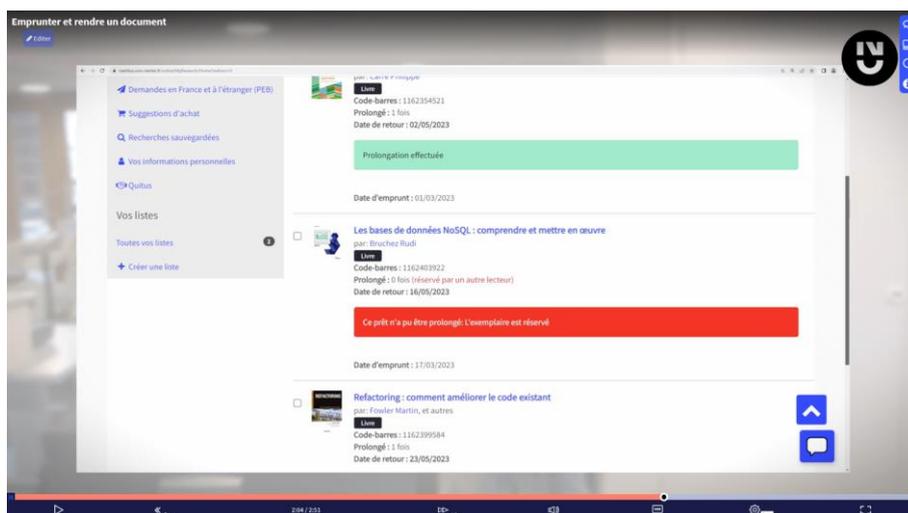
Grâce à l'identifiant et aux mots de passe que la scolarité vous a attribués, vous pouvez vous connecter à votre compte lecteur sur Nantilus. Sur ce compte, vous pouvez visualiser la liste de vos emprunts. Attention aux dates de retour ! Tant que vous ne rendez pas vos documents en retard, vous ne pouvez pas emprunter à nouveau.



Depuis votre compte lecteur sur Nantilus, vous pouvez prolonger vos documents de semaine en semaine, et ce pendant un an ou jusqu'à la fin de votre scolarité, à condition de ne pas avoir de documents en retard.



Attention, si un document est réservé par un autre lecteur, alors vous ne pourrez pas le garder. Le retour des documents que vous avez empruntés peut se faire dans n'importe quel BU. Par exemple, si vous empruntez un livre en Sciences, vous pouvez le rendre dans une autre BU. A l'accueil, donnez vos documents aux bibliothécaires qui se chargeront de la transaction.



En résumé, emprunter, c'est facile! Vous pouvez prendre autant de documents que vous voulez et les garder un mois. À distance ou sur place, vous trouverez sans aucun doute ce dont vous avez besoin.